SALARIÉ·ES DE TRÈS PETITES ENTREPRISES, MAIS PAS SALARIÉ·ES À PETITS DROITS !

la cgt Grand-Est
Alsace Champagne - Ardenne Lorraine

LA CGT EST PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE REPRÉSENTATIVE DANS LES TPE

Mais petite entreprise ne peut pas rimer avec petits droits ! Bien qu'elles soient aujourd'hui dépourvues d'instances représentatives du personnel (délégué·es du personnel, etc.), ces entreprises ont pour autant des obligations légales à respecter. Avec son réseau d'unions locales et ses élu·es dans les instances, la CGT veille au respect du droit des salarié·es.

L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES DE LA RÉGION GRAND-EST (ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE)

93 % des entreprises comptent moins de 11 salarié·es, qualifiées de TPE (très petites entreprises).

Cela représente environ **360 000 femmes et hommes** travaillant dans des petites structures, dans les secteurs professionnels suivants :



- **artisanat** : métiers du bâtiment, des travaux publics, du paysage, de la fabrication, des services, du commerce (coiffeurs, bouchers…) et de l'alimentation ;
- **assistant·es maternel·les ;**
- **professions libérales** : infirmier·es, dentistes, pharmacien·nes, notaires, avocat·es, architectes, géomètres…
- **associations** (secteur de l'économie sociale et solidaire) ;
- **industrie ;**
- **agriculture.**

LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES (CPR) : À DISPOSITION DES SALARIÉ·ES

Ces commissions sont des lieux de dialogue social territorial. Elles sont composées de manière équilibrée (le paritarisme) par des représentant·es des salarié·es et des représentant·es d'employeur·ses.

Leur objectif est de mettre en place différentes actions spécifiques dans leur périmètre (entreprises de moins de 11 salarié·es) sur au moins quatre sujets :

1. Informer et/ou conseiller sur les dispositions légales ou conventionnelles les salarié·es et les employeur·ses ;

2. Rendre des avis sur les questions spécifiques aux TPE : emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel…

3. Faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs (avec l'accord des parties concernées) ;

4. Proposer des offres en matière d'activités sociales et culturelles.

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE

JE VOTE CGT



25 novembre au 9 décembre 2024

CE QUE LA CGT A GAGNÉ DANS LES CPR

- des activité sociales et culturelles (culture, loisirs et vacances) en capacité d'être proposées sur des tarifs préférentiels via des conventions entre CPR et fournisseurs des services concernées ;
- des services de santé au travail sensibilisés et mieux préparés sur la question spécifique des conditions de travail en TPE, compte tenu de l'absence de CHSCT ou équivalent ;
- particulièrement dans cette période Covid-19, des messages et conseils spécifiques et ciblés pour les salarié·es et entreprises concernées ;
- prévention des conflits, une veille juridique ainsi qu'un conseil avisé dans la construction comme l'application d'accords d'entreprises en lice ou à venir dans les TPE.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

- **Droit à la formation pro :** permettre à tou·tes salarié·es de partir en formation sur son temps de travail en garantissant la prise en charge de son salaire et celle de son ou sa remplaçant·e par Transition Pro ou par la Caisse des dépôts et consignations.
- **Alternance et apprentissage :** prise en charge de la visite médicale d'embauche par les services de santé au travail (SST). En cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du diplôme via l'Éducation nationale. Revalorisation des salaires avec un minimum de 100 % du Smic en début d'apprentissage quels que soit l'âge et le niveau de diplôme.
- **Un meilleur accès à la santé au travail** avec la poursuite et l'amélioration des fréquences de rencontres avec les services de santé au travail.
- **Une meilleure information des droits des salarié·es** avec un accès aux conseils faciles et réactifs.
- **Un panel d'offres d'activités sociales et culturelles encore plus large** et encore plus accessibles au niveau tarifaire.

NOS CANDIDAT·ES



1. WARTH Isaline
secrétaire administrative

2. TOMASINI Bertrand
préparateur en pharmacie

3. AIGLE Patricia
préparatrice en pharmacie





4. SCHNABEL Denis
cadre associatif

5. PEUDEPIECE Élodie
musicienne

6. MARCEL Jérôme
cadre syndical



7. FINCK Sandrine
secrétaire administrative



8. CAMUS Frédéric
chauffeur poids-lourd

9. ROTH Frédérique
secrétaire administrative

10. PUSEL Lucas
juriste

la cgt SALARIÉ·E·S DES TPE

JE VOTE CGT



25 novembre au 9 décembre 2024